



**Sectorisation des collèges
d'Eure-et-Loir :
L'immobilisme du
Conseil Général
devient problématique !**

Voir p. 5

**1er MAI UNITAIRE,
REVENDICATIF ET
FESTIF**

Voir p. 6

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 87

Avril 2012

0,70 €

Dépôt légal : 2ème trimestre 2012



P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR



Déposé le 18 avril 2012 ■

Attentes...

A l'heure où la campagne présidentielle bat son plein, on peut mesurer à quel point le bilan du quinquennat Sarkozy dans l'Education est désastreux : plus de 40 000 suppressions de postes dans le Second degré alors que le nombre d'élèves n'a cessé d'augmenter, entraînant mécaniquement une hausse continue des effectifs par classe. A la rentrée 2012 en Eure-et-Loir, 336 élèves supplémentaires arriveront dans les collèges, qui auront pourtant vu disparaître 19 postes d'enseignants.

Les compléments de service restent donc pléthoriques (environ 120 prévus pour la rentrée prochaine dans le département). Relevons également le recours croissant aux heures supplémentaires pour pallier le manque de personnels, le sabotage de la formation initiale, les attaques contre le paritarisme, le favoritisme accordé au privé sur le public au mépris du principe de laïcité, la volonté de calquer l'école sur l'entreprise en cherchant à imposer une notation unique par le chef d'établissement... La liste n'est pas exhaustive. Tout ce qui contribue à assurer de bonnes conditions de travail est mis en cause au profit d'une vision comptable ; le renoncement au remplacement et la disparition des groupes à effectifs réduits en sciences et en langues en sont deux exemples éloquentes.

C'est ainsi que, chez une majorité de nos collègues, un sentiment de dégradation continue de nos conditions de travail domine. On constate d'ailleurs une chute du nombre de candidats aux concours, certaines disciplines proposant même plus de postes que de candidats ! Chacun-e a pu constater le déclin relatif de notre rémunération faute de (re)valorisation de nos salaires. Ajoutons le mépris constant et affiché à l'égard de nos revendications au sommet même de l'Etat, signe d'une totale méconnaissance de la spécificité de nos métiers et des valeurs qui y sont attachées.

S'il est clair que le candidat sortant doit être sorti, il n'appartient pas au SNES de donner des consignes de vote, ni de désigner un-e favori-te. Les enjeux de cette élection sont néanmoins énormes, et ce même pour la seule Education nationale. La saignée des suppressions de postes va-t-elle être stoppée ? Nos métiers vont-ils réellement être revalorisés ? Le SNES a mené ces dernières semaines une campagne d'interpellation des candidats à la présidentielle pour leur faire préciser leur projet pour l'Education. Quid de l'évolution du métier et des statuts, de l'autonomie des établissements et de l'évaluation des personnels ? Bref, quel projet pour l'Education ?

A chacun-e de faire ses choix. Le SNES-FSU continuera de défendre une école de qualité, ouverte à tous, attachée aux valeurs républicaines, et de promouvoir le paritarisme et la défense des personnels face aux attaques et aux renoncements qui ont marqué ce quinquennat qui s'achève.

F. Mousset

SOMMAIRE

Éditorial	1
Préparation de la rentrée 2012 :	
Toujours moins.....	2
CTSD du lundi 12 mars	2
CTSD du mardi 20 mars	3
Suppressions et créations de postes dans les collèges	3
Elections internes	4
Sectorisation des collèges d'E&L : l'immobilisme du CG devient problématique !.....	5
1er mai revendicatif et festif.....	6

PREPARATION DE LA RENTREE 2012
Toujours moins... pour continuer à faire plus

CTSD "Mesures de carte scolaire" du lundi 12 mars

Le bilan des créations-suppressions de poste est de **19 suppressions de postes**. Les **compléments de service sont toujours aussi nombreux** (en moyenne, 7 collègues par établissement sont concerné-e-s) et **les HSA pléthoriques** même si l'IA relativise en précisant qu'elles ne sont pas plus nombreuses que l'an dernier (1600 pour les 39 collèges du département) et nous indique une moyenne d'1,5 HSA par enseignant-e avec des différences assez nettes entre les disciplines (SVT et Enseignements artistiques sont plus lourdement touchés).

Nos interventions ont porté essentiellement (voir tableau ci-dessous) sur la demande d'annulation des compléments de service à chaque fois qu'un nombre d'heures supplémentaires équivalent était prévu et sur des demandes de créations de poste à chaque fois que le besoin était important, mais aussi sur des compléments de service éloignés et/ou sur trois établissements et sur des situations inacceptables quant aux HSA. Nous n'avons obtenu aucun changement réel en séance.

L'ensemble des représentants des personnels a donc voté contre ce projet de l'Inspection Académique (vote défavorable unanime) et un nouveau CTSD a été convoqué.

Nos demandes pour améliorer les situations les plus difficiles

	Demandes de création de postes (ou de non-suppression)	Compléments de service éloignés	Compléments de service à annuler pour nombre d'heures supplémentaires équivalent
Histoire-Géo	Chartres Hugo (non-suppression)	La Loupe-Authon*	Chartres Boucher-St Prest, Epernon-Dreux Camus, La Loupe-Authon*, Châteaudun France-Cloyes
Lettres Modernes	Chartres Boucher, Châteaudun Divi, Courville, Nogent le Roi (non-suppression), Vernouillet Pagnol	Brou-Voves	Auneau-?*, Brou-Voves, Gallardon-Dreux Camus, Luisant-Courville, Mainvilliers-Chartres Boucher, Châteaudun Zola-Châteaudun lycée Zola
Lettres Classiques	La Loupe (non-suppression car plus de Latin sinon)		
Anglais	Chartres Boucher, Dreux Taugourdeau, Dreux Curie (non-suppression), Lucé Herriot, Nogent le Roi (non-suppression)	Cloyes-Brou	Bonneval-Châteaudun Zola-Châteaudun France, Maintenon-Epernon
Allemand	Châteaudun Divi (non-suppression), Brezolles (non-suppression)		
Espagnol			
Mathématiques	Châteaudun Divi, Dreux Armand (non-suppression), Dreux Taugourdeau (non-suppression), Dreux Curie, Epernon, St Prest, Senonches (non-suppression), Voves		Chartres Hugo-Lucé P Sentiers-St Prest, Dreux Armand-Dreux Curie, Châteauneuf-Senonches
SVT			
Sciences Physiques	Chartres Boucher		Luisant-Gallardon, La Loupe-?*
Technologie	Dreux Armand (non-suppression), Voves	Lucé P Sentiers-Toury	
Arts Plastiques			Châteaudun Zola-Châteaudun lycée Zola
Education Musicale		Cloyes-Bonneval	Brezolles-?*, Cloyes-Bonneval, Châteaudun Zola-Châteaudun lycée Zola
EPS	Chartres Moulin, Châteauneuf (non-suppression), Dreux Curie, Luisant, Nogent le Roi		Cloyes-Châteaudun Divi

* Compléments annulés.

CTSD de repli du mardi 20 mars

Après un vote défavorable unanime des représentants des personnels contre le projet de l'Inspection académique au CTSD du lundi 12 mars, le CTSD de repli s'est tenu le mardi 20 mars.

Des ajustements de services partagés nous ont été communiqués. Ce ne sont que des **ajustements à la marge** (quelques évolutions de quotité, appariements modifiés...). Si les services de l'IA ont tenté de limiter au maximum les services partagés éloignés de plus de 30 km (il en reste 7 ou 8), il y a tout de même **118 compléments de service** dont une demi-douzaine sur trois établissements. Malgré nos demandes réitérées, les compléments de service avec volume d'heures supplémentaires équivalents sont maintenus (sauf quelques exceptions pour des compléments inférieurs à 3h) et le taux d'heures supplémentaires reste autour de 9% par collège, ce qui n'augure rien de bon pour notre charge de travail qui viendra encore s'alourdir à la rentrée des dispositifs non encore prévus à ce jour (PPRE, accompagnement éducatif...).

La semaine précédente, nous étions intervenus pour signaler la possibilité, au regard des besoins dans certains établissements, de créer 18 postes. Là non plus, notre demande n'a pas été suivie d'effets faute de moyens. Cependant, **nous avons réussi à obtenir qu'un poste ne soit finalement pas supprimé : il s'agit du poste d'Allemand du collège Tomas Divi à Châteaudun ; ce qui porte le nombre de suppressions à 18 au lieu de 19.**

Lors de la séance, l'IA nous a transmis un certain nombre d'informations :

Tout d'abord, l'ERS (établissement de réinsertion scolaire) qui fonctionne cette année à Dreux est maintenu avec un fonctionnement différent et une nouvelle organisation des personnels pour septembre 2012 : il devrait accueillir dans le domaine de Comteville des élèves (maximum : 16 élèves) venant de tout le département avec un internat. En revanche, l'internat d'excellence prévu dans les locaux de l'ancien collège Paul Fort ne sera pas prêt pour la rentrée 2012.

Pour les primo-arrivants, une structure existe sur Mainvilliers mais avec le nombre croissant d'élèves à prendre en charge, une deuxième structure devrait ouvrir sur un collège de l'agglomération chartraine.

Dans les deux collèges ECLAIR, un certain nombre de collègues ont demandé leur mutation mais très peu de candidats demandent ces postes et, comme cette année, il y aura de nombreux postes vacants à l'issue du mouvement spécifique. Ces postes seront donc proposés au mouvement « ordinaire ».

Enfin, les implantations de postes de stagiaires ne sont pas encore connues. Nous savons juste pour l'instant que 289 stagiaires (PLP compris) sont attendus dans l'académie d'Orléans-Tours.

Pour clore ce CTSD de repli, un nouveau vote a eu lieu : **l'ensemble des représentants des personnels a à nouveau voté contre ce projet.**

Suppressions et créations de postes pour la rentrée 2012 dans les collèges d'Eure-et-Loir

	Créations de postes	Suppressions de postes
Histoire-Géo	1 (Vernouillet-Pagnol)	1 (Chartres-Hugo)
Lettres	0	4 (Anet, La Loupe, Nogent le Roi, Toury)
Anglais	2 (Bonneval, Cloyes)	6 (Auneau, Châteaudun-France, Dreux-Armand, Dreux-Curie, La Loupe, Nogent le Roi)
Allemand	0	2 (Brezolles, Maintenon)
Espagnol	1 (Illiers, supprimé l'an dernier...)	0
Mathématiques	0	4 (Dreux-Armand, Dreux-Taugourdeau, La Loupe, Senonches)
SVT	0	1 (Nogent le Rotrou-Meunier)
Sciences Physiques	0	1 (Châteauneuf)
Technologie	0	2 (Dreux-Armand, Toury)
Arts Plastiques	0	0
Education Musicale	0	1 (Châteaudun-France)
EPS	1 (St Prest)	1 (Châteauneuf)
Total	5 créations	23 suppressions
Total général	18 suppressions de postes dans les collèges d'Eure et Loir	

La vie démocratique d'une organisation syndicale passe par l'implication de tous-tes les adhérent-e-s pour l'élection de leurs directions. Ce vote déterminera l'orientation que vous souhaitez donner à votre syndicat pour les deux années à venir.

Les modalités de vote

❖ Quels votes émet-on ?

Il y a **4 votes** à émettre sur le même bulletin :

- renouvellement de la CAN (Commission administrative nationale)
- élection des responsables nationaux de catégories (non-titulaires, agrégé-e-s, certifié-e-s, CoPsy...)
- renouvellement de la CAA (Commission Administrative académique)
- renouvellement du Bureau départemental (on vote pour son département d'exercice).

❖ Quand vote-t-on ?

Entre le mercredi 9 mai et le jeudi 31 mai.

❖ Qui peut voter ?

Tous-tes les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation au 9 mai ont le droit de voter.

❖ Où voter ?

- Dans son établissement s'il y a au moins 4 syndiqué-e-s.

Informez-vous auprès de votre correspondant-e d'établissement pour l'organisation du vote.

- Par correspondance au SNES académique pour les « isolés » (ex : retraité-e-s) qui recevront individuellement par voie postale le matériel de vote et les instructions.

LISTE POUR L'ACTION SYNDICALE UNITAIRE

Rassembler la profession dans l'action syndicale

2009-2012 : trois années pendant lesquelles les attaques contre les systèmes de solidarité (services publics, retraites, sécurité sociale...) et l'Ecole publique (de la maternelle à l'université) ont continué de faire rage. Dans le système éducatif, ces attaques ont conduit à une remise en cause de nos statuts (pression sur les heures supplémentaires, bivalence, recrutements spécifiques en ECLAIR...) et de nos missions (réforme du lycée, socle commun et LPC...), à une réduction de l'offre d'enseignement public (suppressions massives de postes, de filières, d'options ...) et à l'instauration de méthodes managériales dans l'Education Nationale (renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement, projet de réforme de l'évaluation des enseignants et CPE...). Les conséquences sur nos conditions et notre charge de travail au quotidien sont lourdes : augmentation des heures supplémentaires et des compléments de service, multiplication des réunions et des tâches, diminution voire disparition des possibilités d'enseignement en effectif allégé et des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, etc.

Dans ce contexte, la section départementale d'Eure-et-Loir déploie ses efforts pour impulser des actions locales et collectives et mener un travail d'information dans les établissements auprès des collègues et des parents pour construire un rapport de forces visant à atténuer ces difficultés. Face à une volonté politique forte et cohérente de remodelage de l'Ecole dans une logique de concurrence et d'inégalité, notre responsabilité syndicale – au sein de la FSU – est d'opposer une action unitaire de grande ampleur la plus large possible au niveau départemental.

Les établissements sont le 1^{er} échelon de la discussion et de la mobilisation. Afin de dynamiser l'action des sections d'établissement et d'enrayer le repli sur soi et la désyndicalisation, un travail de suivi, de circulation de l'information et d'aide au quotidien est nécessaire, tout comme il est nécessaire de former de nouveaux militants dans un contexte de profond renouvellement de la profession. Ce lien permettra d'enrichir la réflexion syndicale, de se faire entendre pour défendre les personnels au sein des organismes paritaires (CTSD, CDEN) et de faire face à la multiplication des interlocuteurs et au rôle grandissant dévolu aux collectivités territoriales dans le quotidien des établissements.

Afin de faire exister au mieux ce lien avec les S1, notre volonté est d'être disponibles et à l'écoute de nos collègues grâce à des visites d'établissements, courriels, permanences hebdomadaires au local, contacts téléphoniques et, plus ponctuellement, stages syndicaux.

Nous sommes déterminé-e-s à :

- faire vivre l'action syndicale au quotidien dans les collèges et lycées, informer et provoquer la discussion avec les collègues
- faire respecter les droits individuels et collectifs de tous les personnels (précaires et titulaires) et permettre l'action collective, seule capable d'infléchir la politique actuelle et de défendre le service public d'éducation
- agir pour construire un mouvement d'ampleur permettant de faire évoluer le système éducatif synonyme de réussite pour tous et de réduction des inégalités
- agir pour favoriser l'unité syndicale autour d'actions rassemblant l'ensemble des salariés sur des revendications communes.

C'est avec ces objectifs que nous nous présentons à vos suffrages.

Les candidat-e-s :

Sylvie BALANDIER (Collège Albert Sidoisne, Bonneval)
 Guillaume BOUSSEAU (Collège Louis Pergaud, Courville)
 Annie CHANTELOUP (Collège Jean Moulin, Chartres)
 Michéline COGNARD (retraîtée)
 Sabrina GERAULT (TZR 28)
 Housseine HADEMINE (Lycée Rotrou, Dreux)
 Julien JAFFRE (Collège Jean Moulin, Nogent Le Roi)
 Emmanuelle LARCHEVÉQUE (Collège Florimond Robertet, Brou)
 Christelle LAMBERT (Lycée Jehan de Beauce, Chartres)
 Sylvie LEDIZET (retraîtée)
 Jean-Pierre LUQUET (Lycée Emile Zola, Châteaudun)
 Frédérique MARCHAND-SELVAIS (Collège Marcel Proust, Illiers-Combray)
 Olivier MIMÉAU (Collège Les Petits Sentiers, Lucé)
 Marie-Cécile MIQUELIS (Lycée Marceau, Chartres)
 René MONTAVON (Collège Nicolas Robert, Vernouillet)
 Franck MOUSSET (Collège Victor Hugo, Chartres)
 Pascal ROLANDO (Lycée Silvia Monfort, Luisant)
 Catherine SIMONIN (Lycée Silvia Monfort, Luisant)

SECTORISATION DES COLLEGES D'EURE-ET-LOIR : L'immobilisme du Conseil Général devient problématique !

Depuis l'acte II des Lois de décentralisation, le Conseil Général a la responsabilité de déterminer les secteurs de recrutement des collèges même si les inscriptions des élèves sont toujours faites par le collège sous la responsabilité de l'Education Nationale et les demandes de dérogations, toujours examinées par l'Inspection Académique.

Après une baisse de ses effectifs, notre département connaît depuis plusieurs années une hausse de la population scolaire dans les écoles (2700 élèves supplémentaires entre la rentrée 2004 et 2011). Les effectifs de collèges sont par conséquent également en hausse depuis la rentrée 2009 (700 élèves supplémentaires entre 2009 et 2011) et cette progression va continuer. Dans ce contexte, et en tenant compte des capacités d'accueil des collèges, des changements de secteurs s'imposent d'autant plus que deux collèges ont fermé dans cette période (Charles Péguy à Chartres à la rentrée 2007 et Paul Fort à Dreux à la rentrée 2010).

C'est pourquoi la FSU 28 demande depuis des années lors des séances du CDEN qu'une réflexion globale départementale sur la sectorisation des collèges soit menée. Le Conseil Général feint d'entendre nos remarques et se contente de faire des modifications à la marge année après année avec beaucoup de frilosité. Cette « méthode » entretient l'incertitude et ne répond pas aux enjeux d'une meilleure répartition des effectifs.

L'immobilisme sur l'agglomération chartraine en est le meilleur exemple. Depuis la fermeture du collège Charles Péguy, les différentes modifications de sectorisation ont encore creusé les écarts d'effectifs entre les collèges, ce qui pose des problèmes de fonctionnement dans certains établissements. Pourtant, une réflexion sur l'agglomération avait été entamée au mois de mai 2011 et devait aboutir en novembre 2011. Mais une fois de plus, le Conseil Général s'est dérobé se contentant de présenter en catastrophe quelques petites modifications pour la rentrée 2012 : le quartier des Boissières de Lèves (actuellement sur le collège Hélène Boucher) vers le collège de Mainvilliers et la commune d'Houville la Branche (actuellement à Auneau) vers le collège Victor Hugo à Chartres. Le dernier CDEN a donné un avis défavorable à ce projet pour deux raisons essentielles : un calendrier précipité et un manque d'ambition sur cette question de sectorisation. Et pourtant, il y avait la possibilité de transférer la commune du Coudray du collège Hélène Boucher vers le collège Victor Hugo (collège ayant perdu 130 élèves en dix ans). Le manque de courage politique, et la sensibilité aux lobbyings locaux de la part du Conseil Général sont flagrants.

Lors de la séance du Conseil Général, lundi 26 mars, des conseillers généraux ont évoqué la « délocalisation » du collège Jean Moulin, qui pourrait impliquer la construction d'un nouvel établissement sur l'agglomération. Avant toute opération de ce genre, la FSU 28 pense qu'une nouvelle sectorisation est indispensable au regard de plusieurs établissements en sous-effectif.

Lors du dernier CDEN, le Conseil Général a transmis une note sur la situation départementale. On y apprend que les collèges de Châteauneuf, Nogent le Roi, Auneau, Illiers-Combray, Courville, Voves et Bonneval devraient faire l'objet de modifications de secteurs pour des raisons d'effectifs ou de changement de communauté de communes (problèmes de financement des transports). Sur Châteaudun, la démographie scolaire peu dynamique pose la question de l'avenir des trois collèges. Nous connaissions toutes ces situations depuis longtemps et nous sommes inquiets sur la façon de faire et sur les intentions du Conseil Général qui, dans ce domaine, ne vont pas toujours dans le sens de l'intérêt général.

Malgré le discours ministériel de ces dernières années, la carte scolaire des collèges ne disparaîtra pas. Elle est, bien au contraire, plus que jamais d'actualité.

Dans ce contexte, la FSU 28 revendique les principes suivants :

- ♦ Une sectorisation globale et pérenne pour les années futures,
- ♦ La garantie d'une mixité sociale, élément déterminant de la sectorisation,
- ♦ La proximité entre les établissements et leur secteur de recrutement,
- ♦ Des collèges à effectifs compris entre 500 et 600 élèves au maximum,
- ♦ Une communication auprès des familles bien en amont de la rentrée scolaire, assumée par le Conseil Général qui doit en assurer une bonne diffusion,
- ♦ La garantie d'un transport collectif gratuit pour les déplacements des élèves qui doivent être les plus courts possible,
- ♦ Le respect de l'équilibre des effectifs entre les établissements dans les agglomérations.

Nous affirmons que la sectorisation des collèges devrait être une compétence de l'Etat. Une fois de plus, nous constatons que l'intérêt particulier prime sur l'intérêt général et, sur cet aspect comme sur certains autres, rend la décentralisation néfaste pour le service public d'éducation.

Champhol, le 4 avril 2012
Hugues Villemade, FSU 28

Cette journée internationale de luttes du monde du travail revendique une répartition des richesses en faveur du travail, ce qui implique des créations d'emplois (dans le privé et le public), des augmentations de salaires et des pensions pour une amélioration du pouvoir d'achat. Depuis 30 ans, les revenus du capital ont augmenté de 10% au détriment du travail. Cette logique est inacceptable et doit être inversée.

Dans le département, les organisations syndicales (FSU, CGT, CFDT, UNSA) ont décidé d'organiser un **1er mai revendicatif et festif** :

MANIFESTATION

10 H 30

Devant la Préfecture à Chartres

A l'issue de la manifestation, nous nous retrouvons pour un barbecue dans le Parc des Vauroux à Mainvilliers pour un moment convivial. Pour des raisons d'organisation, pensez à vous inscrire auprès de la FSU 28 : fsu28@fsu.fr

Les principales revendications de la FSU

- **Emploi : pour des créations !**

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salarié-e-s du privé comme du public. Les plans sociaux continuent de se multiplier ainsi que le non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant en retraite. Cette politique est inacceptable.

- **Salaires : pour des augmentations !**

Le pouvoir d'achat des salarié-e-s diminue et dans le même temps les actionnaires continuent de voir leurs profits augmenter. Nous revendiquons une augmentation de salaires pour tous et toutes (50 points d'indice pour tous et toutes) et un SMIC à 1 700 €.

- **Retraites : 60 ans pour toutes et tous !**

Nous revendiquons le maintien de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans, avec une retraite à taux plein (37,5 annuités), sans décote, avec un taux de remplacement de 75 % et un minimum de pension au niveau du SMIC.

- **Services publics : pour l'égalité !**

Nous revendiquons un service public participant à la répartition de la richesse avec des fonctionnaires sous statut pour garantir l'égalité de service pour toutes et tous.